

Nigeria

TVA Taux standard

Le taux standard de TVA au Nigeria en 2023 est de 7,5%, qui s'applique aux livraisons de biens et à l'importation, avec certaines exonérations. Les exportations au Nigeria sont détaxées.

Seuil d'immatriculation à la TVA

Il n'y a pas de seuil d'enregistrement au Nigeria. Les entreprises doivent s'inscrire à la TVA dans les 6 mois suivant le début de leurs activités imposables au Nigeria.

TVA déductible

Les entreprises peuvent récupérer la taxe en amont en la déduisant de la taxe en aval si les marchandises ont été achetées ou importées pour la revente. Les entreprises résidentes qui exercent des activités imposables avec des non-résidents doivent collecter la TVA et la transférer au bureau des impôts.

Procédure d'inscription

Afin de s'inscrire à la TVA au Nigeria, les entreprises doivent remplir le formulaire d'inscription et fournir tous les documents nécessaires au Conseil fédéral des recettes intérieures. Les entreprises non résidentes doivent utiliser l'adresse de l'entreprise avec laquelle elles ont conclu un contrat pour la fourniture de biens.

Date de dépôt des déclarations de TVA et de paiement

Les entreprises sont tenues de soumettre et de payer la TVA au Nigeria sur une base mensuelle. La date limite est le 21 du mois suivant la période de déclaration.

Sanctions au Nigéria

Pénalité pour inscription tardive – 10,000 N (environ 12 EUR) pour le premier mois et 5,000 N (environ 6 EUR) pour chaque mois suivant.

Pénalité pour dépôt tardif – 5,000 N (environ 6 EUR) pour chaque mois suivant.

Pénalité pour défaut d'émission de facture – 50% du coût des marchandises fournies.

Pénalité pour défaut de perception de l'impôt – 150% du montant non perçu.

Pénalité pour fraude – le double du montant dû.

Pénalité pour évasion – 30,000 N (environ 37 EUR) ou le double du montant dû, ou emprisonnement.



www.vatcompliance.co

